

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2025

---

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N ° II-2691

présenté par  
M. Croizier

-----

### ARTICLE 49

#### ETAT B

**Mission « Enseignement scolaire »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	24 181 478	0
<i>dont titre 2</i>	24 181 478	0
Enseignement scolaire public du second degré	18 431 595	0
<i>dont titre 2</i>	18 431 595	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	9 918 920	0
<i>dont titre 2</i>	9 918 920	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	52 531 993
<i>dont titre 2</i>	0	52 531 993
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	52 531 993	52 531 993
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préserver la totalité des postes d'enseignants supprimés pour la rentrée 2026.

Si la baisse de la démographie scolaire est une réalité, elle est aussi une opportunité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions d'enseignement des professeurs. Ce sont les enseignants qui peuvent résoudre les difficultés de l'école.

Pour se conformer aux exigences de la loi organique relative aux lois de finances, il diminue les crédits, en autorisation d'engagement et crédits de paiement pour un montant de 52 531 993€ du programme 214 – Soutien à la politique de l'éducation nationale – en son action « Logistique, système d'information, immobilier » (action 08).

Il abonde le programme 140 – Enseignement scolaire public du 1er degré – en son action 02 de 24 181 478€, le programme 141 – Enseignement scolaire public du 2nd degré – en son action 01 de 18 431 595€ et le programme 139 – Enseignement privé du premier et du second degré – en son action 02 de 6 138 080€ et en son action 03 de 3 780 840€.